

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

---

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL151

présenté par

M. Reda, M. Dive, M. Lurton, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Schellenberger, M. Viala, M. Cinieri, M. Straumann, M. de la Verpillière, M. Masson, M. Abad, M. Verchère, Mme Brenier, Mme Bassire, M. Manuel, M. de Ganay, M. Vialay et M. Bony

-----

### ARTICLE 29

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Pour assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action, ils désignent un référent délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour assurer l'effectivité du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, cet amendement propose que chaque entité publique concernée désigne un agent référent délégué à l'égalité entre les femmes et les hommes.